

16.—Une délégation de résidents du quartier La Fontaine se présente devant le Bureau, et demande que la Ville continue l'ouverture de la rue Robin, entre les rus Saint-André et Saint-Christophe.

Après pourparlers, la question est prise en considération.

17.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant de ratifier les virements de crédits faits par des résolutions du Bureau, en date du 11 septembre, du 5 et du 27 octobre 1914, au sujet de la réparation et de l'entretien des voitures-automobiles du Bureau des Commissaires.

18.—Une délégation représentant le "Club Ouvrier Mont-Royal" se présente devant le Bureau, au sujet de l'aide à donner aux sans-travail.

Après pourparlers, la question reste sous considération.

19.—(23651) Soumise une résolution de la Commission Spéciale, re Mode d'évaluation municipale, à l'effet de recommander au Conseil le vote d'un crédit de \$300, pour payer les honoraires d'un sténographe pour le service de ladite Commission.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

20.—Soumise une communication de M. l'échevin Vandellac, invitant Son Honneur le Maire et MM. les Commissaires à assister à une réunion publique devant être tenue le 6 novembre prochain, pour encouragement des industries nationales.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De déposer sur la table.

21.—(23658) Soumis un rapport du Trésorier de la Cité, déclarant qu'aux termes du projet de contrat à intervenir entre la Cité et MM. Laurin, Leitch & Cie, pour la construction du tunnel de l'avenue du Parc, le dépôt fait par ces derniers doit être déposé en banque, et que, pour se rendre à leur demande, la clause du contrat se rapportant à ce dépôt devra être modifiée, en conséquence.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport et de modifier le contrat suivant la demande de MM. Laurin, Leitch & Cie, à savoir: que leur chèque de dépôt, au montant de \$20,000, ne soit pas déposé en banque, mais gardé entre les mains du Trésorier, le tout conformément à la résolution du Bureau des Commissaires, en date du 30 avril 1913.

22.—M. le Commissaire Hébert désire savoir à qui, depuis quatre ans, on a confié l'impression du Bulletin Municipal, si des soumissions ont été demandées chaque année pour l'impression du journal, le nombre des soumissionnaires chaque année depuis quatre ans, et le prix du plus bas soumissionnaire; également si des soumissions et des prix sont demandés aux divers imprimeurs de cette Ville pour l'impression du rapport annuel.

23.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'approuver les réquisitions suivantes:

R. W. 64, R. E. 201-200-199, P. N. 328, R. W. 163, R. N. 324-292, R. E. 202, R. W. 164, R. 1069-20, 1069-19, 1069-22, 1069-23.

24.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Qu'à l'avenir aucun mandat ne soit payé pour fourniture de matériaux, avant qu'un rapport n'ait été fait, établissant:

- 1° La livraison;
 - 2° L'endroit de la livraison;
 - 3° La date de réception des marchandises;
 - 4° Les quantités en détail et la pesée.
- (Rapport dans les 48 heures.)

16.—A delegation of residents of Lafontaine Ward appeared before the Board and asked that the opening of Robin street be continued, between Saint André and Saint Christophe streets.

After discussion, consideration of said matter was deferred.

17.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the variations of appropriations made by resolutions of this Board of the 11th September, 5th and 27th October, 1914, anent the repairing and maintenance of the automobiles of the Board of Commissioners be ratified.

18.—A delegation representing the "Club Ouvrier Mont-Royal" appeared before the Board anent the assistance to be given to the unemployed.

After discussion, consideration of said question was deferred.

19.—(23651) Submitted a resolution of the Special Committee re System of Municipal Assessment recommending to Council that an appropriation of \$300 be voted to pay the fees of a stenographer to be engaged by said Committee.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department for a report.

20.—Submitted a communication from Ald. Vandellac inviting His Worship the Mayor and the Commissioners to attend a public meeting to be held on the 6th November next, for the purpose of encouraging our national industries.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be laid on the table.

21.—(23658) Submitted a report from the City Treasurer stating that, according to the terms of the draft of contract to be entered into between Messrs. Laurin, Leitch & Co., for the construction of the Park Avenue tunnel, the latter's deposit must be deposited in a bank, and that, in order to comply with their request, the clause of the said contract concerning such deposit must be modified accordingly.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That said report be approved and that said contract be modified as per Messrs. Laurin, Leitch & Co.'s request to wit, that their deposit cheque, amounting to \$20,000, be not deposited with the bank, but kept by the City Treasurer, the whole as per the resolution adopted by the Board of Commissioners, on the 30th April 1913.

22.—Commissioner Hébert desired to know by whom, since four years, the Municipal Bulletin has been printed, whether tenders have been called for each year for printing the same, the number of tenderers, each year, since four years, and the price of the lowest tenderer; also, whether tenders and prices are asked from the different printers of the City, for printing the annual report.

23.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the following requisitions be approved:

R. W. 64, R. E. 201-200-199, P. N. 328, R. W. 163, R. N. 324-292, R. E. 202, R. W. 164, R. 1069-20, 1069-19, 1069-22, 1069-23.

24.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That, in future, no warrant be paid for the supply of materials, etc., until a report has been made, establishing:

- 1° The delivery;
 - 2° The place of delivery;
 - 3° The date of reception of goods;
 - 4° The quantities in detail and the weight.
- (Report within 48 hours.)